

**Département de la Corrèze  
Commune de SAINT AUGUSTIN****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-39****Séance du 27 octobre 2022**

Date de convocation :  
20 octobre 2022

Membres en exercice : 10  
Présents : 9  
Représentés : 1  
Votants : 10  
Exprimés : 10  
Votes Pour : 10  
Vote Contre : 0

Le 27 octobre 2022 à 19H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Martinie, Maison, Bouillon, Mmes Monédière, Géraudie, Bénesteau.

Absents : Mme BOURZEIX (à donner pouvoir à Monsieur LECLERC)

Lucile Benesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

**OBJET : Dématérialisation des marchés publics**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les marchés publics imposent une voie dématérialisée.

Depuis 2018, le Conseil Départemental propose d'adhérer à sa plateforme en signant une convention de mise à disposition aux collectivités territoriales. Celle-ci est d'une durée de 5 ans.

Afin de bénéficier de ce service, le conseil municipal :

- Décide de renouveler la convention pour 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à la dite convention.

Le Maire  
M. AUBOIROUX

